

VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
900, 12^E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 796-2024

Le 22 novembre 2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 796-2024 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 796-2024 est de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux (17 582);

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour la tenue d'un scrutin pour le règlement numéro 796-2024 est de mille sept cent soixante-neuf (1 769);

Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement qui s'est enregistré les 19, 20 et 21 novembre 2024, entre 9 heures et 19 heures, est de zéro (0);

En conséquence, ledit règlement numéro 796-2024 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter;

Le résultat de la présente procédure d'enregistrement a été publié le 22 novembre 2024 à 9 heures au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides et sur le site Internet de la Ville au www.saint-lin-laurentides.com sous l'onglet *Avis publics* dans les *Liens rapides*.

SIGNÉ à Saint-Lin-Laurentides,
ce 22 novembre 2024.

Copie originale signée

Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale